

Initiative **zéro pertes !**

Garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois.

Les buts de cette initiative sont clairs : créer des emplois locaux, garantir le financement des prestations publiques et faire en sorte que la réforme de l'imposition des entreprises profite à l'ensemble des Genevois·e·s.

Un an après la victoire contre RIE III, rien ne semble avoir changé. Le Conseil fédéral a modifié le nom de cette réforme en PF17 (Projet fiscal 2017), mais le fond reste le même.

Quant au niveau cantonal, le Conseil d'État maintient le même cap : les pertes fiscales annoncées avoisinent toujours 365 millions CHF. Les conséquences sur les prestations à la population ne seront pas négligeables et entraîneront forcément une politique d'austérité.

Or, le peuple suisse a clairement exprimé sa volonté le 12 février 2017 : il a dit **NON** à des pertes fiscales péjorant les prestations publiques ! Le texte de l'initiative apporte un cadre à cette réforme au niveau cantonal.

Ainsi, l'initiative :

- agit en faveur de la réduction de la concurrence fiscale intercantonale,
- préserve le financement des services publics et des prestations à la population,
- maintient le niveau des recettes fiscales cantonales et communales,
- renforce la progressivité de l'impôt.

Notre initiative fixe un cadre à la réforme de l'imposition des bénéficiaires des entreprises, qui garantira ainsi le financement des prestations publiques et bénéficiera à tou·te·s !

Les soussigné·e·s, électrices et électeurs dans le canton de Genève, en application des articles 56 à 64 de la Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 et des articles 86 à 94 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, appuient la présente initiative populaire constitutionnelle :

La Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 est modifiée comme suit :

Art. 155, al. 4 (nouveau, l'al. 4 ancien devenant l'al. 5) et al. 6 (nouveau)

- 4 L'Etat agit en faveur de la réduction de la concurrence fiscale intercantonale.
- 6 La mise en oeuvre cantonale des réformes fédérales de la fiscalité obéit aux principes suivants :

- a) préservation du financement des services publics et des prestations à la population ;
- b) maintien du niveau des recettes fiscales cantonales et communales ;
- c) renforcement de la progressivité de l'impôt.

La signature doit être apposée personnellement à la main par le ou la signataire. Cela ne s'applique pas à la personne incapable de le faire par elle-même pour cause d'infirmité. Seul·e·s les électrices et électeurs de nationalité suisse ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer cette initiative cantonale. En matière cantonale, les électrices et électeurs dès 18 ans, de communes différentes, peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer la présente initiative en inscrivant leur adresse à l'étranger. Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à 100 F. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al. 1, lettre b, et art. 91 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (majuscules)	PRÉNOM (usuel)	Date de naissance JJ / MM / AAAA	Canton d'origine	DOMICILE (adresse complète : rue, numéro, code postal et localité)	SIGNATURE

Le retrait total et sans réserve de l'initiative peut être décidé à la majorité des électeurs et électrices suivant·e·s :

Carole-Anne Kast, 3 chemin François-Chavaz 1213 Onex – Romain de Sainte Marie, 49 Quai Charles-Page 1205 Genève – Alexander Pelizzari, rue des Deux-Ponts 24, 1205 Genève - Paolo Gilardi, Rue Jacques-Grosselin 6, 1227 Carouge - Alexander Enilime, route du Lac, 5, 1246 Corsier - Jean Batou, Av Krieg 40, 1208 Genève – Pia Langford, av. Dumas 22, 1206 Genève - Julien Nicolet-dit-Félix, Chemin des Quoattes 55, 1285 Avusy - Dominique Tinguely, Chemin de Vers 11, 1228 Plan-les-Quates



À RENVoyer AVANT LE 22.06.2018, MÊME INCOMPLÈT À ENSEMBLE À GAUCHE · CASE POSTALE 2070 · 1211 GENÈVE 2

Défendre des services publics et des prestations de qualité...

Notre qualité de vie est étroitement liée à la capacité de l'Etat à financer l'ensemble des services et prestations délivrés à la population : les écoles, les crèches, les formations, l'université, les hôpitaux, les EMS ou encore les transports publics dépendent des recettes des impôts. Celles-ci garantissent le vivre ensemble. Avec le vieillissement et la paupérisation de la population, les besoins sociaux et financiers s'accroissent. Il est donc nécessaire de préserver la capacité financière de l'Etat. Une réforme de l'imposition doit aller en ce sens, et non répondre à des intérêts privés.

Garantir la création d'emplois

Il est faux de penser que baisser l'impôt sur le bénéfice des entreprises permet de créer davantage d'emplois. En matière de relance économique, un maintien ou une augmentation des dépenses publiques a un impact deux fois supérieur à une baisse de la fiscalité. Cela a été prouvé par plusieurs études universitaires. Plus de 60% des entreprises ne paient pas d'impôt sur le bénéfice car elles n'en dégagent pas. Rien ne changera si leur imposition est diminuée : elles ne créeront aucun emploi supplémentaire. En revanche, le maintien des dépenses publiques, demandé par cette initiative, leur permettra de créer des emplois par le biais des marchés publics. Un Etat qui investit est un Etat qui crée des emplois ans le service public et dans le secteur privé !

...également pour les entreprises

Le maintien des budgets publics est profitable à l'ensemble de la collectivité, y compris les entreprises. Sans la qualité de vie, la sécurité, la justice, les transports, la santé, la formation de qualité, les réseaux de communications et de distribution, les PME ne pourraient tout simplement pas exister. Ces investissements publics leur sont indispensables. Il est équitable que les entreprises participent financièrement au fonctionnement de la collectivité, comme le font les travailleurs et travailleuses. Il faut donc éviter de fixer la fiscalité des entreprises à un niveau trop bas, qui impliquerait une dégradation des conditions cadres. Genève doit maintenir ces atouts et dispose déjà d'une fiscalité avantageuse en comparaison internationale.

Garantir les ressources publiques, les prestations et la création d'emplois.



PLIER, NE PAS DÉTACHER

JE SOUHAITE AIDER CETTE INITIATIVE:

Merci de m'envoyer _____ cartes-réponses

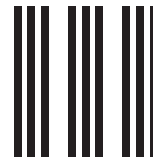
NOM _____ PRÉNOM _____

RUE / N° _____

NPA / LOCALITÉ _____

TÉLÉPHONE _____ E-MAIL _____

**À RENVoyer AVANT LE 22.06.2018
MERCi DE BIEN SIGNER L'INITIATIVE AU VERSO !**



**ENSEMBLE À GAUCHE
CASE POSTALE 2070
1211 GENÈVE 2**

Parce que toute réforme fiscale doit bénéficier au plus grand nombre, l'initiative Zero pertes est indispensable !

est perdant. L'initiative vise à mettre fin à cette logique, où tout le monde s'enseignément au primaire et de diminuer les effectifs de journaux, le canton de Lucerne a été contraint de supprimer des emplois, sans pour autant créer d'emplois supplémentaires. Par exemple, le canton de Lucerne a été contraint de supprimer des emplois, sans pour autant créer d'emplois supplémentaires.

des États, provoquant des coupes budgétaires dans les services publics, sans pour autant créer d'emplois supplémentaires. Ce cercle sans fin fait chuter les rentrées fiscales sur son territoire. Ce cercle sans fin fait chuter les rentrées fiscales des bénéficiaires des entreprises, espérant ainsi attirer ces dernières en territoire. À tour de rôle, chacun baisse son taux d'imposition inquiétante. Les cantons suisses se livrent aujourd'hui à une concurrence fiscale